

L'égalité entre les hommes et les femmes, entre avancées et résistances

Avec ce numéro « Femmes, hommes : différences et inégalités », *Économie et Statistique* nous livre six contributions qui viennent confirmer ou compléter nos connaissances sur le sujet. Le projet de ce numéro thématique a pris forme dans le cadre d'un groupe de travail créé en 2003 à l'Insee. Ce groupe avait pour objectif de contribuer à l'effort entrepris depuis la fin des années 1990 par l'Insee pour systématiser la publication de données chiffrées sexuées dont témoignent les éditions successives de « Femmes et hommes – regards sur la parité » et pour développer des études permettant de mieux analyser les facteurs des inégalités.

Trois contributions concernent plutôt les aspects économiques de ces différences ou inégalités (la participation au marché du travail, les salaires et les retraites) et trois autres en explorent davantage la dimension sociale voire domestique (la mortalité différentielle, le choix du conjoint et l'éducation des enfants), même si cette opposition entre l'économique et le social n'a qu'un sens limité. En revanche, l'articulation des sphères professionnelle et privée qui parcourt un certain nombre de ces articles est au centre, me semble-t-il, de l'analyse des inégalités entre hommes et femmes et d'éventuelles propositions d'action publique.

Quelle place pour l'action publique dans les politiques d'égalité entre femmes et hommes ?

Certaines des études présentées dans ce numéro montrent que les changements intervenus depuis une cinquantaine d'années, avec la montée progressive de la participation des femmes au marché du travail et l'élévation régulière de leur niveau d'éducation, peinent à produire tous leurs effets au niveau économique (en termes d'égalité d'emploi, de carrière, de salaire et de retraite) et pourraient buter, en dernière analyse, sur une conception préétablie du rôle des hommes et des femmes dans notre société, fortement ancrée dans la sphère familiale. Dans ce domaine, différentes études témoignent d'une stagnation ou au mieux d'une très lente évolution dans le partage de tâches domestiques (Brousse, 2000 ; Insee, 2004). De plus, comme on peut le lire en filigrane de l'étude sur l'éducation des enfants, l'apprentissage et la reproduction de ces rôles sociaux sexués se fait dès le plus jeune âge.

Des voies de progrès peuvent toutefois être proposées, me semble-t-il, pour autant que l'action publique ait une approche de ces questions à la fois globale (en combinant incitations économiques individuelles et fourniture de services publics de qualité) et localisée (dans les espaces urbains ou ruraux). L'Europe a aussi son rôle à jouer dans ce domaine. Ainsi, après l'adoption en 2006 par la Commission d'une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes et par le Conseil européen du « Pacte pour l'égalité entre les hommes et les femmes », les objectifs communautaires sont d'éliminer les écarts entre femmes et hommes sur le marché du travail et de favoriser un meilleur équilibre du partage de responsabilités privées et familiales pour aboutir à une meilleure conciliation entre vie professionnelle, vie privée et vie familiale.

Mais ces questions débordent du cadre de ce numéro et il est temps maintenant d'en explorer les richesses. Suivant une logique de cycle de vie, je commencerai par les domaines de l'éducation et du choix du conjoint pour aborder le marché du travail (taux d'activité et salaires) et finir par les retraites et la mortalité.

L'implication des familles dans l'éducation des jeunes filles et de jeunes garçons

Marie Gouyon et Sophie Guérin nous convient à jeter un regard au sein de la famille, là où se forment les représentations des destins possibles des jeunes filles et des jeunes garçons, représentations qui vont conditionner les attitudes et attentes familiales concernant l'éducation et finalement les choix d'orientation scolaires.

L'étude repose sur une enquête originale de la statistique publique française, l'enquête *Éducation et Famille* de 2003 qui conjugue des questions factuelles comme l'aide scolaire apportée par les parents à des questions d'attitude ou d'opinion posées tant aux parents qu'aux enfants. De plus, elle reprend un certain nombre de questions de l'enquête *Efforts éducatifs des familles* de 1992, permettant ainsi de mesurer le chemin accompli au cours d'une dizaine d'années. Celui-ci s'avère cependant limité, révélant la grande permanence des comportements et attitudes relevant de la sphère domestique : « *En effet, si les parents sont globalement un peu plus nombreux qu'il y a dix ans à déclarer avoir l'espoir que leur enfant aille jusqu'au baccalauréat, les différences selon le sexe de l'enfant sont restées les mêmes* ».

Autre « constante sociologique » rencontrée par les auteurs, les intentions des personnes, malgré leur diversité individuelle, sont statistiquement conformes aux probabilités objectives de réalisation. En un mot, les familles ont pour leurs enfants les ambitions du « possible ». Qui plus est, les ambitions des enfants s'avèrent conformes à celles de leurs parents.

Par ailleurs, Marie Gouyon et Sophie Guérin nous invitent à relativiser le constat classique portant sur la meilleure réussite des filles à l'école, observée en termes de résultats au baccalauréat ou de poursuite d'études supérieures et confirmée par les intentions parentales relevées dans l'enquête. En portant le regard au niveau plus fin des filières de formation suivies, il apparaît que ce sont les filières de formation les plus rentables professionnellement (enseignement professionnel pour les filières courtes et formation scientifique pour l'enseignement général) qui sont systématiquement privilégiées par les garçons.

Enfin, si au niveau de l'aide scolaire apportée par les parents aucun des sexes n'est favorisé, respectant en cela un certain égalitarisme parental, il s'avère que les jeunes filles sont

moins suivies lors du contrôle des devoirs que les garçons. Les auteurs renvoient l'analyse de cette différence ainsi que les autres interventions parentales plus poussées en faveur des garçons concernant l'orientation scolaire ou le choix des options à une plus grande « autonomie » relative des filles, qui ne nécessiteraient donc pas la même sollicitude parentale. N'est-ce qu'un arbitrage rationnel des parents face à une évolution jugée « naturelle », les jeunes filles étant plus précocement autonomes, ou ne retrouve-t-on pas ici aussi l'effet des représentations attachées à chaque sexe et plus généralement de rôles sociaux sexués ?

Le choix du conjoint : plus ouvert que par le passé ?

Mélanie Vanderschelden revient sur une question classique de la sociologie française concernant le choix du conjoint (Bozon, 1991 ; Girard, 1974 ; de Singly, 1982) et la mesure de l'homogamie, c'est-à-dire le degré d'appartenance des conjoints aux mêmes groupes sociaux.

Le débat s'est progressivement déplacé de l'homogamie sociale qui consistait à comparer le milieu social d'origine des conjoints saisi à travers la catégorie sociale des pères, à l'homogamie socioprofessionnelle qui met directement en rapport les catégories sociales des époux (y compris dans le cas présent des concubins). Enfin, d'autres critères de ressemblance des unions (niveau d'études, âge, origine géographique, etc.) ont aussi été pris en compte.

Parallèlement, au niveau des techniques statistiques utilisées dans l'administration de la preuve, l'arrivée des modèles qui essaient de rendre compte au mieux et avec parcimonie de la structure d'un vaste tableau de contingence a aussi largement enrichi les diagnostics.

Ainsi, grâce à la mise en œuvre de ces approches statistiques sur les données de l'enquête *Étude de l'histoire familiale* associée au recensement de 1999, Mélanie Vanderschelden établit qu'en fait la baisse du taux d'homogamie socioprofessionnelle des couples observée depuis les unions fondées dans les années 1930 jusqu'aux unions les plus récentes n'est qu'un artefact dû à l'évolution des structures socioprofessionnelles des hommes et des femmes. Une fois tenu compte de ces effets de structure (baisse du nombre d'agriculteurs, montée du nombre de cadres, etc.), la propension à s'unir entre conjoints de même catégorie sociale n'a pas significativement varié depuis une cinquantaine d'années. Certes à un niveau d'analyse plus fin, on peut constater que les agriculteurs et les indépendants apparaissent moins homogames que par le passé alors que c'est l'inverse pour les cadres et les ouvriers. Néanmoins, en toute rigueur, Mélanie Vanderschelden convient que ces résultats dépendent de la nomenclature sociale retenue et du fait que les réponses obtenues en 1999 intègrent les effets de la mobilité sociale intergénérationnelle et peuvent donc être biaisés.

En revanche, l'analyse des premières unions encore en cours en 1999 selon le niveau d'études des conjoints (y compris les personnes n'ayant jamais travaillé) valide le constat d'une diminution de l'homogamie en termes de niveau d'études au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Cette diminution n'est toutefois ni continue, ni générale et touche plus fortement les niveaux d'éducation élevés, peut-être parce que ceux-ci sont devenus de plus en plus hétérogènes. Enfin, l'homogamie selon le niveau d'études est favorisée par une mise en couple précoce, avant la fin des études.

Restent aussi les célibataires pour lesquels des différences notables entre hommes et femmes ont été mises en évidence. Ainsi, ceux-ci se recrutent plutôt vers le haut de l'échelle des diplômes du côté des femmes et vers les peu diplômés du côté des hommes (Robert-Bobée, 2006).

Une stabilisation du volume du travail des femmes malgré leur plus forte participation à l'activité professionnelle

L'arrivée des femmes sur le marché du travail est l'une des plus fortes transformations qui aient affecté la société française au cours des cinquante dernières années. **Cédric Afsa Essafi** et **Sophie Buffeteau** en rappellent les effets bénéfiques : certes, le travail représente pour les économistes une désutilité, mais il permet aussi aux femmes de construire leur autonomie, tant au cours de leur vie active qu'au moment de leur retraite (surtout en cas de décès du conjoint). Enfin, en termes de risque de pauvreté (au-delà de la pauvreté effective qui touche fortement les mères de famille monoparentale) les femmes sont très vulnérables en cas de séparation d'avec leur conjoint (Milewski *et al.*, 2005).

Puis, les auteurs nous rappellent que nous avons essentiellement affaire à un effet de génération dont les causes, multiples, conjuguent vraisemblablement facteurs économiques (croissance continue du niveau d'éducation féminin) et facteurs culturels (individualisation des modes de vie et désir d'autonomie). Recourant à une modélisation statistique pour départager sur des « pseudo-cohortes » issues des enquêtes *Emploi* de 1982 à 2002 les effets respectifs d'âge, de génération et de période, Cédric Afsa Essafi et Sophie Buffeteau délivrent un message assez fort : si la participation au marché du travail a crû de 30 points entre les générations nées en 1935 et en 1970 (qui devraient connaître des taux de participation de l'ordre de 85 % au cours de leur vie active), le volume de travail de ces générations (qui conditionne plus ou moins salaires et retraites) stagne depuis les générations nées en 1955.

En sont responsables la croissance du chômage et l'extension du temps partiel qui touchent plus fréquemment les femmes que les hommes. Un débat reste ouvert sur la nature (plutôt positive s'il est choisi ou plutôt négative s'il est subi) du travail à temps partiel qui touche près de 30 % des femmes salariées en France. Des analyses plus détaillées témoignent en effet de sa forte hétérogénéité, du temps partiel subi des caissières de supermarché au temps partiel choisi des fonctionnaires. En effet, un peu moins de 30 % des femmes travaillant à temps partiel souhaiteraient travailler davantage et dans trois cas sur quatre occuper un emploi à temps plein, alors que plus de 70 % des femmes déclarent un temps partiel choisi (Insee, 2004).

Si ce type d'analyse qui repose sur des tendances lourdes nous convie à projeter sur l'avenir les tendances passées avec un bon degré de certitude, il n'en reste pas moins que l'effet de l'extension en 1994 de l'allocation parentale d'éducation (APE) au deuxième enfant (qui aurait fait chuter de plus de 20 points le taux d'activité des femmes sans diplôme ayant deux enfants) démontre la grande sensibilité des comportements d'offre de travail des femmes aux incitations d'ordre économique (Algava et Bressé 2005 ; Piketty, 1998). Cet exemple dessine aussi de possibles marges de manœuvre pour des politiques publiques incitatives, au-delà de la prolongation des tendances de long terme.

Des écarts de salaires qui ne se réduisent plus

La contribution de **Dominique Meurs** et **Sophie Ponthieux** aborde un volet essentiel des inégalités entre femmes et hommes sur le marché du travail, celui des salaires.

D'emblée, elles choisissent de retenir la notion de salaire mensuel de préférence au salaire horaire, qui est privilégié au niveau européen. Si ce choix revient en quelque sorte à considérer que tout le temps partiel est « subi », il présente l'avantage d'inclure dans l'analyse la durée du travail et de permettre de mesurer l'impact de son évolution sur le différentiel de salaires entre hommes et femmes. On aurait pu tout aussi bien retenir un concept de salaire annuel qui permet d'internaliser une partie de l'effet des différences de taux de chômage entre sexes.

Mais au-delà de ce choix conceptuel, l'apport considérable de cette étude réside dans la décomposition de cet écart et dans son analyse. Grâce à une modélisation clairement présentée, Dominique Meurs et Sophie Ponthieux décomposent l'écart brut de salaire en trois composantes.

La première prend en compte les « différences de caractéristiques ». Ainsi, si les salaires mensuels féminins sont inférieurs à ceux de leurs collègues masculins, c'est tout d'abord parce que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes, qu'elles travaillent plus fréquemment à temps partiel, qu'elles ont moins d'expérience professionnelle. Cet « effet quantité » ou effet de structure renvoie à différentes formes de choix mais aussi de discriminations sur le marché du travail concernant en particulier l'accès à l'emploi à temps plein, la ségrégation des emplois, le « plafond de verre »... et rend compte des trois quarts des 25 % de l'écart brut de salaire entre hommes et femmes.

La seconde composante approche la discrimination salariale pure. Elle mesure en quelque sorte le non respect de la règle « à travail égal, salaire égal » et correspond aux « différences de rendement des caractéristiques », s'apparentant à un « effet prix ». Il apparaît qu'à mêmes durée du travail, formation, expérience et qualification professionnelle, région et secteur d'activité et poste de travail, les salaires masculins restent supérieurs d'environ 7 % aux salaires féminins.

Si cette évaluation est intéressante, surtout comparée à l'ampleur de l'effet quantité, il faut rester conscient que son estimation est toutefois dépendante du nombre et du détail des caractéristiques retenues dans l'analyse, comme le montrent les auteurs.

La dernière composante essaye de tenir compte des « effets de sélection » sur le marché du travail, c'est-à-dire du fait qu'une partie des hommes et surtout des femmes ne se présentent pas sur le marché du travail. Prendre en compte ces différences d'inactivité (hors étudiants, retraités et indépendants) ne joue toutefois qu'un rôle marginal dans l'estimation des écarts de salaire entre hommes et femmes.

Comment dès lors interpréter la panne observée depuis 1990 dans la réduction des écarts bruts de salaire mensuels entre femmes et hommes ? Sur quels facteurs bute la réduction des inégalités de salaires alors qu'on a vu que le niveau d'éducation des femmes ne cessait de progresser, qu'elles se présentaient plus massivement sur le marché du travail ? Il semble que si la discrimination salariale pure a baissé de près d'un point entre 1990

et 2002, les autres effets se compensent. Meilleur niveau de formation, plus grande expérience professionnelle des femmes mais aussi extension de l'APE aux mères de deux enfants (engendrant un retrait du marché du travail des moins qualifiées), instauration des 35 heures (qui ont conduit à une baisse plus importante de la durée du travail des hommes) jouent à la réduction de l'écart. En revanche, l'extension du temps partiel féminin, une plus grande ségrégation sectorielle ont un effet inverse. Même en tenant aussi compte d'une augmentation de la dispersion des salaires féminins observée sur la période, tous ces effets restent très faibles.

Ce constat d'une grande stabilité voire d'une certaine rigidité des écarts de salaires observés depuis 1990 renvoie les auteurs à s'interroger sur l'origine de ces discriminations structurelles présentes sur le marché du travail. N'y aurait-il pas une sorte de cercle vicieux qui, fondé sur un moindre investissement supposé des femmes dans le monde du travail, conduit les employeurs à leur confier moins de responsabilités professionnelles (aboutissant à des écarts de salaire), ce qui les inciterait à se replier d'autant sur la sphère domestique, laissant inchangé le partage inégal des tâches domestiques et familiales et justifiant *a posteriori* les anticipations des employeurs ? Rendre vertueux ce cercle vicieux suppose des interventions publiques concernant à la fois les politiques d'emploi des entreprises et les politiques familiales (congé de paternité, offre de garde d'enfants, etc.).

Le rattrapage limité des femmes en termes de retraite

Avec **Carole Bonnet**, **Sophie Buffeteau** et **Patrick Godefroy**, nous abordons les conséquences en termes de retraite des évolutions décrites précédemment sur la formation, la participation au marché du travail ou le salaire.

Malgré les conclusions plus nuancées des articles précédents, les effets structurels dits « socio-économiques », et plus particulièrement la participation croissante des femmes au marché du travail (tant pour les taux de participation que pour les durées d'interruptions et les probabilités de reprise d'emploi), exercent un effet massif aboutissant à une réduction sensible des écarts de niveaux de pension et d'âge de départ en retraite entre hommes et femmes du secteur privé. Alors que les hommes de la génération 1940-1944 partent plus tôt en retraite et avec une pension plus de deux fois supérieure à celle des femmes, les hommes de la génération 1965-1974 partiront plus tard que leur consœurs et avec une pension qui n'est que de moitié supérieure.

Le modèle de simulation *Destinie* utilisé par les auteurs permet aussi d'évaluer les effets des réformes de 1993 (réforme dite « Balladur ») et de 2003 (réforme dite « Fillon ») et ce à deux niveaux. Le premier effet, plus mécanique appelé « durcissement du barème », ne tient compte que des changements de règles et de barèmes, le second effet, intitulé « arbitrage autour du taux plein », permet d'inclure des réactions comportementales des individus à ces modifications, en particulier celles concernant les incitations financières à avancer ou différer leur départ à la retraite.

Concernant l'âge de liquidation de la retraite, les deux effets jouent dans le même sens que l'effet socio-économique pour réduire l'écart entre hommes et femmes. Dans le cas du niveau de pension, les deux effets des réformes jouent aussi dans le même sens mais cette fois-ci à l'inverse de l'effet socio-économique, pour accroître légèrement (de 5 % et 3 % respectivement dans le cas de la génération 1965-1974) l'écart de niveaux de

pension entre hommes et femmes. Ainsi, les femmes, titulaires de carrières plus courtes, auraient été davantage pénalisées que les hommes par les réformes, bien que l'effet d'arbitrage lié à l'assouplissement de la décote entraîne certes une retraite plus faible mais touchée plus précocement.

Facteurs professionnels et facteurs familiaux cumulent leurs effets sur la mortalité

Les différences d'espérances de vie figurent parmi les indicateurs d'inégalités les plus importants (l'espérance de vie est d'ailleurs l'une des trois composantes de l'indicateur de développement humain de l'Onu). **Isabelle Robert-Bobée** et **Christian Monteil** ne s'intéressent pas exactement aux espérances de vie, mais au risque de mortalité aux âges actifs. Pour ce faire, ils suivent pendant 10 ans après chaque recensement de 1975, 1982 et 1990 les éventuels décès de cohortes d'individus âgés de 30 à 64 ans grâce à l'échantillon démographique permanent de l'Insee. L'information détaillée recueillie aux recensements leur permet d'analyser toutes choses égales par ailleurs ces risques de décès en fonction de l'emploi, de la catégorie sociale, du diplôme, de la situation familiale et même de la situation de l'éventuel conjoint.

Premier constat, contrairement aux hommes, le diplôme apparaît pour les femmes plus déterminant dans l'explication des différentiels de mortalité que la position sociale. Cette prédominance pour les femmes des facteurs culturels sur les facteurs professionnels se retrouve également dans l'analyse consacrée aux couples où le diplôme du conjoint compte plus que sa catégorie sociale quand c'est une femme et l'inverse quand c'est un homme. Il faut peut-être y lire l'impact de risques professionnels plus importants dans le cas des hommes et d'un comportement de prévention lié au diplôme plus développé chez les femmes (Lanoë et Makdessi-Raynaud, 2005).

Deuxième constat, être marié réduit fortement les risques de mortalité par rapport aux situations de célibataire, veuf ou divorcé. Avoir deux enfants ou plus réduit encore d'autant plus ces risques. Ces corrélations ne sauraient cependant impliquer des causalités et un des facteurs cachés qui conditionne à la fois le risque de décès et la probabilité d'être marié ou d'avoir des enfants (biais de sélection) est vraisemblablement à chercher du côté de l'état de santé.

Troisième constat, chômage, travail à temps partiel et inactivité (hors retraite) sont aussi fortement corrélés pour les 30-64 ans avec un risque plus élevé de décès au cours des 10 années à venir. Là encore, l'influence sous-jacente d'un état de santé dégradé doit largement influencer sur ces corrélations, avec en plus un effet en retour du chômage sur l'état de santé. Le constat que pour les femmes ces corrélations ont une ampleur plus faible que pour les hommes peut s'expliquer par le fait que les effets de sélection y sont moins prononcés. Ainsi, le travail à temps partiel et l'inactivité (hors retraite) seraient davantage liés aux conditions de santé pour les hommes que pour les femmes où les motifs familiaux sont prépondérants.

Poursuivre et développer les « études de genre »

Au terme de ce parcours, il apparaît plus que jamais nécessaire que la production et l'analyse des données statistiques en fonction du « genre » soit systématiquement déve-

loppée. Au niveau national, la demande politique en a été clairement exprimée dans la circulaire du 8 mars 2000 relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'État pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes. Au niveau européen, la promotion de l'égalité effective entre les femmes et les hommes passe par la stratégie dite du « *mainstreaming* » qui consiste à incorporer cette exigence au cœur de toutes les politiques et activités communautaires, sans en faire un domaine à part.

Mais le projet fondateur des « études de genre » (*Gender studies*) va plus loin que la simple mise à disposition de données et d'études statistiques car il vise à étudier la construction sociale des inégalités entre hommes et femmes au-delà de la simple description des conditions de vie des femmes. Dans ce sens, les études de genre ne constituent-elles pas un terrain d'élection pour croiser, confronter et enrichir les angles d'approche, en particulier les approches économiques et sociologiques, que ce soit sur le terrain du marché du travail ou de la famille (Glaude, 2005) ?

Michel Glaude (Directeur des statistiques sociales
et de la société de l'information, Eurostat)

BIBLIOGRAPHIE

Algava É. et Bressé S. (2005), « Les bénéficiaires de l'APE : trajectoires d'activité et retour à l'emploi », *Études et résultats*, n° 399, Drees.

Robert-Bobée I. (2006), « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés », *France, portrait social, édition 2006*, pp. 181-196.

Bozon M. (1991), « Choix du conjoint et reproduction sociale », *Ecoflash*, n° 64, Centre national de la documentation pédagogique.

Brousse C. (2000), « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », *France, portrait social, édition 1999-2000*, pp. 135-151.

Girard A. (1974), « Le choix du conjoint », *Travaux et Documents*, cahier n° 70, Ined.

Glaude M. (2005), « Économie et sociologie. Terrains de confrontation », *Revue économique*, vol. 56, n° 2, Presses de Sciences Po.

Insee (2004), *Femmes et hommes - regards sur la parité*, collection Références.

Lanoë J.-L. et Makdessi-Raynaud Y. (2005), « L'état de santé en France en 2003 – santé perçue, morbidité déclarée et recours aux soins à travers l'enquête décennale santé », *Études et résultats*, n° 436, Drees.

Milewski F., Dauphin S., Kesteman N., Letablier M.-T. et Meda D. (2005), *Les inégalités entre les femmes et les hommes : Les facteurs de précarité*, Rapport officiel, Ministère des affaires sociales, La Documentation française.

Piketty T. (1998), « L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français », *Économie et Prévision*, n° 132-133, pp. 1-35.

de Singly F. (1982), « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et statistique*, n° 142, pp. 7-20.